

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos, le 1^{er} février 2021 à 19 h 00, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence :

Monsieur	Michel Lamoureux	Maire suppléant
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Est absent : Monsieur Gilles Bastien Maire

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Michel Lamoureux.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Michel Lamoureux, maire suppléant, la présente séance est ouverte à 19 h 28.

Séance ordinaire du 1^{er} février 2021 – Séance à huis clos

M.B. 2021-02-01-019

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021;

Considérant que tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, soit par visioconférence ou par téléphone;

Considérant les directives gouvernementales émises le 6 janvier 2021 et applicables pour la période du 9 janvier 2021 au 8 février 2021;

Considérant que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

Adoptée à l'unanimité

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2021-02-01-020

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance – Séance à huis clos
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
- 0-4 Rapport d'activités du maire et du maire suppléant pour le mois de janvier 2021

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2021
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2021
- 100-7 Résultats de l'appel d'offres BOU-1802 – Travaux de réfection de divers tronçons des rues Principale et du Pont
- 100-8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour adopter un règlement d'emprunt relativement aux travaux de réfection de divers tronçons des rues Principale et du Pont
- 100-9 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement établissant la taxation et la tarification pour l'année 2021
- 100-10 Bureau municipal et Centre municipal – Réaménagement des entrées – Mandat à un architecte
- 100-11 Programme triennal d'immobilisation – Adoption
- 100-12 Camion de service des travaux publics – Demande de prix
- 100-13 Commission municipale du Québec – Décision CMQ-67375-001

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie

- 200-2 Entente entre certaines municipalités – Lancement en commun d'une recherche de prix pour adjudger un contrat de formation des pompiers
 200-3 Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel d'activités – An 3 – 2019-2020

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 400-3 Écocentre et site des lagunes
 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
 A- Acceptation du devis d'appel d'offres – BOU-2021-01

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

- 500-1 Centraide Outaouais – Campagne pour la Vallée-de-la-Gatineau

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2021
 600-3 Corporation du parc régional du lac des 31 milles – Confirmation d'engagement
 600-4 Projet de la Chasse-Galerie
 600-5 Schéma d'aménagement révisé – Révision des règlements municipaux

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Jeux d'eau – Abri soleil – Demande de prix
 700-2 Entrée sud – Gazébo – Demande de prix

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

M.B. 2021-02-01-021

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire et du maire suppléant pour le mois de janvier 2021

Le maire suppléant, Michel Lamoureux, mentionne verbalement ses activités comme maire suppléant depuis le 12 janvier 2021.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 janvier 2021 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2021-01-11-022

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021, pour un montant total de 3 105.35\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2021

M.B. 2021-02-01-023

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2021 pour un montant total de 143 379.81 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2021

M.B. 2021-02-01-024

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2021 pour un montant de 4 489.14 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Résultats de l'appel d'offres BOU-1802 – Travaux de réfection de divers tronçons des rues Principale et du Pont

M.B. 2021-02-01-025

Considérant la résolution M.B. 2020-12-07-257 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 décembre 2020 et mandatant le service du génie municipal de la MRCVG pour réaliser toutes les étapes nécessaires à l'appel d'offres visant les travaux de réfection d'une section de la rue Principale et d'une section de la rue du Pont, travaux subventionnés en partie par le programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locale (RIRL);

Considérant l'appel d'offres public BOU-1802 effectué par le service de génie municipal de la MRCVG, à l'aide du système électronique d'appel d'offres (SE@O) et ce, pour un contrat d'un montant supérieur à 105 700\$;

Considérant le procès-verbal déposé par la directrice générale et la recommandation déposée par Monsieur Joël Lacroix, ingénieur coordonnateur et chargé de projet au sein du Service du Génie Municipal de la MRCVG, suite à l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le 25 janvier 2021;

Considérant que la recommandation formulée par Monsieur Joël Lacroix suite à cette ouverture de soumission, recommandation consistant à accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, Excavatech JL au montant de 1 177 699.93\$ plus taxes;

Considérant que les membres du conseil se disent prêt à entériner la recommandation de l'ingénieur;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu :

D'octroyer le contrat BOU-1802 – Travaux de réfection de divers tronçons des rues Principale et du Pont, à l'entreprise « Excavatech JL » et ce, conformément aux dispositions des documents de soumission portant le numéro BOU-1802 pour la somme de 1 177 699.93\$ plus taxes;

Que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions fait partie intégrante de cette résolution;

Que les crédits relatifs à l'exécution de ces travaux proviendront des sources suivantes :

Projet	Montant avant taxes	Source de financement
Réfection de divers tronçons des rues Principale et du Pont	1 177 699.93 \$ + taxes	75% admissible au programme RIRL - Maximum de 974 486\$ Solde – Règlement d'emprunt

Que cette résolution est conditionnelle à ce que la municipalité reçoive les approbations du règlement d'emprunt qui en découle et ce, dans un délai raisonnable permettant l'exécution des travaux selon l'échéancier inclus au devis d'appel d'offres. Advenant qu'un élément ne reçoive pas l'approbation nécessaire, la présente résolution devient nulle.

Que le mandat de surveillance des travaux soit octroyé au Service de Génie Municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour adopter un règlement d'emprunt relativement aux travaux de réfection de divers tronçons des rues Principale et du Pont

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, annonce ce 1^{er} février 2021, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2021-328 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de divers tronçons des rues Principale et du Pont. Le projet de règlement 2021-328 est déposé.

Conseiller au siège 2
Pascal Saumure

100-9 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement établissant la taxation et la tarification pour l'année 2021

Le conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, annonce ce 1^{er} février 2021, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2021-329 établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2021. Le projet de règlement 2021-329 est déposé.

Conseiller au siège 6
Jean Daoust

100-10 Bureau municipal et Centre municipal – Réaménagement des entrées – Mandat à un architecte

M.B. 2021-02-01-026

Considérant que la réalisation de travaux de réfection d'une section de la rue Principale est prévue pour l'année 2021;

Considérant que l'entrée du bureau municipal présentement est inadéquate pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite;

Considérant que l'entrée principale donnant accès à la salle municipale est aussi inadéquate pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite;

Considérant que les membres du conseil désirent procéder à des travaux d'amélioration des entrées municipales, soient celle du bureau municipal et celle du centre municipal;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour retenir les services d'une firme d'architecte afin de préparer des plans pour les travaux à être réalisés visant l'amélioration des entrées municipales donnant accès au bureau municipal et au centre municipal.

Adoptée à l'unanimité

100-11 Programme triennal d'immobilisations - Adoption

M.B. 2021-02-01-027

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 comme suit :

2021

- Réfection de divers tronçons des rues Principale et du Pont
- Installation d'une station de lavage de bateaux.
- Installation d'une œuvre d'art à l'entrée sud – Canot de la Chasse-Galerie.
- Amélioration des infrastructures d'accueil à l'entrée sud.
- Fin des travaux d'aménagements du site des jeux d'eau
- Amélioration des entrées du bureau municipal et de la salle municipale.
- Acquisition de machinerie municipale en voirie.
- Acquisition d'une génératrice – Bureau municipal.
- Mise à niveau des équipements informatiques.
- Acquisition d'une pompe portative – Service incendie
- Fin des travaux de réfection du chemin Paul.
- Chemins municipaux – Améliorations et rechargement.

2022

- Réfection d'une section de la rue Principale.
- Chemins municipaux – Améliorations et rechargement.
- Remplacement du quai municipal.

2023

- Chemins municipaux – Améliorations et rechargement.
- Amélioration de l'éclairage sur le pont
- Amélioration de l'éclairage de secteur urbain

Adoptée à l'unanimité

100-12 **Camion de service des travaux publics – Demande de prix**

M.B. 2021-02-01-028

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour réaliser une demande de prix pour un camion de service pour les travaux publics, de même type que celui que la municipalité possède présentement.

Adoptée à l'unanimité

100-13 **Commission municipale du Québec – Décision CMQ-67375-001**

Note au procès-verbal

Une décision a été rendue par la Commission municipale du Québec et ce, concernant le maire Gilles Bastien. Ce dernier a été suspendu pour une durée de 45 jours consécutifs à compter du 12 janvier 2021 en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

Notes au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de janvier 2021.

200-2 **Entente entre certaines municipalités – Lancement en commun d'une recherche de prix pour adjuger un contrat de formation des pompiers**

M.B. 2021-02-01-029

Considérant que le paragraphe 4 de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;

Considérant que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution d'une entente;

Considérant que les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun d'une recherche de prix pour adjuger un contrat de formation des pompiers;

Considérant que lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer la MRC le pouvoir de lancer cette recherche de prix pour elles et en leur nom, en conformité des dispositions applicables de gestion contractuelle;

Considérant qu'à cette fin, la MRC préparera et soumettra à ces municipalités le sommaire du document de recherche de prix intitulé *Formation des pompiers*;

Considérant que le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

Considérant que le conseil de la municipalité de Bouchette entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu :

- **Que** la municipalité de Bouchette se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la formation des pompiers selon l'entente avec l'ÉNPQ;

- **Que** le conseil de la municipalité de Bouchette délègue exclusivement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant;

- **Que** le conseil de la municipalité de Bouchette engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel d'activités – An 3 – 2019-2020

M.B. 2021-02-01-030

Considérant que le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé le rapport annuel d'activités pour 2019-2020 pour adoption par le conseil;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de ce rapport annuel et que ce rapport est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

A- Acceptation du devis d'appel d'offres – BOU-2021-01

M.B. 2021-02-01-031

Considérant la résolution M.B. 2020-12-07-274 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

Considérant le devis BOU-2021-01 préparé par la directrice générale;

Considérant les délais de publication de cet appel d'offres;

Considérant que l'entrepreneur a confirmé son intérêt pour la collecte des matières résiduelle et recyclables pour le mois de février et ce, au même prix que janvier 2021;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'accepter le devis d'appel BOU-2021-01 préparé par la directrice générale pour le contrat de cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques (collecte et transport) pour la période de mars à décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Centraide Outaouais – Campagne pour la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2021-02-01-032

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de remettre la somme de 300\$ à l'organisme Centraide comme contribution 2021 à la 76^e campagne de financement de l'organisme Centraide Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2021

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de janvier 2021 sont déposées.

600-3 Corporation du parc régional du lac des 31 milles – Confirmation d'engagement

Note au procès-verbal

La conseillère au siège numéro 5, Ariane Matteau, mentionne qu'elle se retire pour le traitement de ce sujet.

M.B. 2021-02-01-033

Considérant la résolution M.B. 2017-03-06-067 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mars 2017;

Considérant que cette résolution concernait une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention Fonds des petites collectivités (FPC) visant un projet de réfection de chemins dans le secteur du Lac-des-Pères, chemin qui mènerait à la Baie Gabriel du côté de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

Considérant que ce projet impliquait aussi la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, la Corporation du parc régional du lac des 31 milles et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau comme partenaire financier;

Considérant que dans le montage financier de cette demande, la contribution de la municipalité de Bouchette se chiffrait à 20 271\$;

Considérant la réponse positive reçue suite au dépôt de cette demande de subvention FPC et ce, pour une aide financière d'un montant de 82 160\$;

Considérant la demande reçue du président de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles, monsieur Roch Carpentier;

Considérant que cette demande consiste à un renouvellement de l'engagement financier de la municipalité de Bouchette dans ce projet;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que la municipalité réitère son engagement financier dans ce projet de réfection de chemin dans le secteur du Lac-des-Pères, chemin qui mènerait à la Baie Gabriel du côté de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et ce, pour la somme de 20 271\$.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La conseillère au siège numéro 5, Ariane Matteau, mentionne qu'elle reprend son siège à la table du conseil.

600-4 Projet de la Chasse-Galerie

M.B. 2021-02-01-034

Considérant la résolution M.B. 2018-04-09-105 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 9 avril 2018;

Considérant que cette résolution concernait une demande de financement à la MRCVG dans le fonds de développement des territoires pour le projet de réalisation d'une œuvre d'art représentant le conte de la Chasse-Galerie;

Considérant la réponse positive obtenue suite au dépôt de cette demande de financement et ce, pour une aide financière de 55 000\$;

Considérant la résolution M.B. 2018-12-12-332 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 décembre 2018 concernant la rédaction d'un contrat d'exécution de cette œuvre d'art, contrat à être conclu avec monsieur Donal Doiron;

Considérant la résolution M.B. 2019-11-04-278 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019 et autorisant les signataires municipaux à signer ledit contrat d'exécution d'une œuvre d'art;

Considérant la résolution M.B. 2020-11-02-250 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 novembre 2020, mandatant la directrice générale pour organiser une rencontre avec monsieur Doiron afin d'obtenir une mise à jour dans la réalisation de ce projet;

Considérant les discussions tenues entre le maire et monsieur Doiron à l'été 2020;

Considérant la rencontre avec l'artiste, monsieur Donald Doiron, rencontre tenue le mardi 19 janvier 2021;

Considérant les justifications de monsieur Doiron quant à la nécessité d'apporter des modifications à l'œuvre (ajustement des proportions de l'œuvre);

Considérant que le projet a été modifié pour répondre aux attentes de M. Doiron et du conseil municipal;

Considérant que le conseil juge que l'œuvre telle que présentée lors de la rencontre du 19 janvier 2021 offrira une plus grande visibilité à la municipalité;

Considérant la situation d'état d'urgence qui sévit présentement et qui a engendré des coûts supplémentaires hors du contrôle de monsieur Doiron et du conseil municipal;

Considérant que les fonds supplémentaires permettront de finaliser l'œuvre sans autres apports financiers de la municipalité (excluant l'installation);

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que le conseil municipal accorde des fonds supplémentaires de 30 000\$ pour la finalisation du projet de la Chasse-Galerie. Les crédits budgétaires seront pris en partie par la somme reçue du gouvernement provincial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et du Programme PMVI d'Hydro-Québec, somme inutilisée pour le projet Forêt-Lajoie. Cette somme sera payable à la livraison et à l'acceptation de l'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Schéma d'aménagement révisé – Révision des règlements municipaux

M.B. 2021-02-01-035

Considérant l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopté en novembre 2020;

Considérant que les municipalités disposent d'une période de deux (2) ans suivant l'avis d'entrée en vigueur pour adopter tout règlement de concordance, règlement qui modifie le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord à entamer les démarches nécessaires en vue de retenir les services d'un consultant pour procéder à la révision de nos outils urbanistiques;

Considérant qu'il serait avantageux que des municipalités se regroupent pour retenir les services d'un consultant pour ces travaux de révision;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adhérer au processus de regroupement et ce, afin de retenir les services de professionnels dans le cadre de la révision de notre plan d'urbanisme et nos règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Jeux d'eau – Abri soleil – Demande de prix

M.B. 2021-02-01-036

Considérant la résolution M.B. 2020-09-09-206 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 9 septembre 2020;

Considérant la réponse positive obtenue de la MRCVG dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR) concernant le projet #1, soit l'aménagement d'un abri soleil et l'installation de bancs au parc des jeux d'eau;

Considérant qu'une somme d'argent en provenance du surplus accumulé a été affecté à ce projet pour la portion que doit absorber la municipalité dans ce programme;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder aux démarches nécessaires en vue de la réalisation de ce projet, soit l'acquisition et installation d'un abri soleil, des bancs, des tables de pique-nique et des contenants pour ordures, recyclage et compost au parc des jeux d'eau.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Entrée sud – Gazébo – Demande de prix

M.B. 2021-02-01-037

Considérant la résolution M.B. 2020-09-09-206 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 9 septembre 2020;

Considérant la réponse positive obtenue de la MRCVG dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR) concernant le projet #2, soit l'aménagement d'un nouvel abri soleil (gazébo) à l'entrée sud de la municipalité;

Considérant qu'une somme d'argent en provenance du surplus accumulé a été affecté à ce projet pour la portion que doit absorber la municipalité dans ce programme;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder aux démarches nécessaires en vue d'obtenir des prix auprès d'au minimum deux entreprises pour la construction et l'installation d'un nouvel abri soleil à l'entrée sud et ce, selon un modèle semblable à celui qui est présent au Parc des Bâisseurs.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Appui à la MRCVG - Demande à la Sûreté du Québec - Budget alloué aux activités de prévention et de patrouille nautiques

M.B. 2021-02-01-038

Considérant la résolution 2020-R-AG323 adoptée par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lors de leur séance ordinaire de conseil tenue le 25 novembre 2020;

Considérant que par cette résolution adoptée par le conseil de la MRCVG, il est résolu de demander à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouille nautiques pour la saison estivale 2021;

Considérant que les membres du conseil de la municipalité sont d'accord avec cette demande et qu'ils désirent appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches sur ce sujet;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et demande à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouille nautiques pour la saison estivale 2021.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Appui à la municipalité de Grand-Remous – Compensation Hydro-Québec

M.B. 2021-02-01-039

Considérant la résolution 0-071220-282 adoptée par le conseil de la municipalité de Grand-Remous lors de leur séance ordinaire de conseil tenue le 7 décembre 2020;

Considérant que par cette résolution, le conseil de la municipalité de Grand-Remous demande une compensation monétaire à Hydro-Québec afin de minimiser les coûts d'intervention aux municipalités locales;

Considérant les interventions que doivent exécuter le service incendie des municipalités locales et ce, en raison des arbres et branches qui tombent sur les fils électriques causant ainsi des pannes de courant;

Considérant que ces interventions consistent à sécuriser les lieux et à diriger la circulation pendant un certain temps et ce, jusqu'à ce que les employés d'Hydro-Québec arrivent sur les lieux et exécutent les travaux nécessaires à la remise du courant;

Considérant que le personnel du service incendie de la municipalité de Bouchette a effectué quelques sorties ces dernières années en lien avec les arbres et les branches qui tombent sur les fils électriques causant des pannes de courant;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette appuie la municipalité de Grand-Remous et demande à la Hydro-Québec une compensation monétaire visant à réduire les coûts reliés aux interventions effectuées par le personnel du service incendie lorsque des arbres et des branches tombent sur les fils électriques causant des pannes de courant.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Séance tenue à huis clos.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2021-02-01-040

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité

Michel Lamoureux
Maire suppléant

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière